

— Crédit d'Impôt Recherche — et recrutement d'un « jeune docteur » : le duo gagnant !

Le « jeune docteur », c'est quoi ?



- ✓ Docteur qui signe un premier CDI dans son domaine d'étude suite à l'obtention de sa thèse,
- ✓ Sans limite de délai,
- ✓ Quel que soit l'âge,
- ✓ En France ou à l'étranger.

Quels avantages pour l'entreprise ?



Dans le calcul du CIR pour le jeune docteur, pendant 2 ans :

- ✓ **Doublement** des dépenses de personnel
- ✓ Forfait de frais de fonctionnement = **100% des dépenses de personnel**

Chiffres clés



x4

Bénéficiaires de
jeunes docteurs
entre 2007 et 2015

116 millions d'€

de crédit d'impôt « jeune docteur »
en 2015

dont **71%** déclarés par des
entreprises **de moins de 250 salariés**

L'exemple d'Alexis

Je suis affecté à
90% aux travaux
de R&D de mon
entreprise et mon
salaire brut chargé
est de 50 000€.



Dépenses de personnel

$(50\,000\text{€} * 90\%) * 2$
= 90 000€ (1)

Frais de fonctionnement

100% des dépenses de personnel
= 90 000€ (2)

Montant du CIR alloué

$[(1) + (2)] * 30\% = 180\,000 * 30\%$
= 54 000€

**Le CIR correspondant au
recrutement est supérieur au
coût d'Alexis pour l'entreprise !**

SOGEDEV
FINANCEMENT PUBLIC

Rendez-vous sur www.sogedev.com

Besoin d'un diagnostic ?

Bénéficiez d'un pré-audit gracieux :

www.sogedev.com/formulaire-preaudit.php

Une question ?

Contactez Marie Garnier :

✉ mgarnier@sogedev.com

☎ 01 55 95 80 08